

## FORMATIONS EN RELATION DE TRAVAIL

### AGENT-ES DE GRIEFS

Cette session permet aux participantes et aux participants d'acquiescer les habiletés requises pour la rédaction d'un grief et son enquête. On y apprend à constituer un dossier, à accueillir les membres en difficulté et à bien se préparer pour les rencontres avec l'employeur.

#### Objectifs :

- Faire l'enquête de grief;
- Rédiger un grief;
- Monter un dossier complet de grief;
- Défendre les griefs tout en essayant de trouver des solutions.

### INITIATION AU SYNDICALISME

Cette formation s'adresse à toute personne qui se questionne sur le syndicalisme ou s'y intéresse, qui réfléchit à poser sa candidature à un poste électif dans son syndicat local ou qui vient d'être élue à une fonction syndicale.

### ASSURANCES COLLECTIVES

Cette session s'adresse aux membres de votre syndicat qui agissent comme responsables de l'assurance collective ou qui souhaiteraient assumer cette responsabilité. Il s'agit d'une session d'initiation à l'assurance collective.

#### Objectifs :

- Comprendre son régime d'assurance collective;
- Saisir les enjeux syndicaux de l'assurance collective.

### NÉGOCIATION

La session permet aux membres du comité de négociation ou du comité exécutif de connaître les différentes facettes entourant la préparation de la négociation. On y aborde l'encadrement légal de la négociation, l'analyse de la situation économique de l'entreprise sur le marché, le rôle du syndicat en cours de négociation, le comportement à la table de négociation et les différents modes de négociation. Il est fortement recommandé d'apporter votre convention collective.

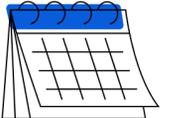
#### Objectifs :

- Participer à l'élaboration et la présentation d'un projet de convention collective;
- Développer une stratégie de négociation;
- Connaître le rôle des membres du comité de négociation;
- Connaître l'attitude à adopter à la table de négociation.

### ORGANISER LA SOLIDARITÉ

Cette session a pour but d'aider les syndicats à mettre en place les conditions nécessaires pour que l'organisation de la solidarité devienne un réflexe et une méthode bien maîtrisée par les leaders syndicaux, en période de renouvellement de convention collective ou pour contrer l'apathie qui peut se développer entre les négociations avec l'employeur, où on doit collectiviser certains enjeux pour gagner.

## À METTRE À L'AGENDA!



AGENT-ES DE GRIEFS	LIEU	RÉGIONS VISÉES	NÉGOCIATION	LIEU	RÉGIONS VISÉES
23-24-25 sept. 2025	Chandler	Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	9-10-11 sept. 2025	Montréal	Lanaudière, Montréal métropolitain et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
1-2-3 oct. 2025	Montréal	Montréal métropolitain et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	9-10-11 sept. 2025	Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean
4-5-6 nov. 2025	Gatineau	Outaouais	14-15-16 oct. 2025	Brossard	Monterégie
2-3-4 déc. 2025	Québec	Québec-Chaudière-Appalaches et Îles-de-la-Madeleine	14-15-16 oct. 2025	Montréal *ENGLISH*	Montréal métropolitain et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
9-10-11 déc. 2025	Saint-Jérôme	Lanaudière et Laurentides	13-14-15 janv. 2026	Drummondville	Lanaudière, Estrie et Cœur-du-Québec
16-17-18 déc. 2025	Drummondville	Estrie et Cœur-du-Québec	13-14-15 janv. 2026	Montréal	Lanaudière, Montréal métropolitain Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
20-21-22 janv. 2026	Montréal	Montréal métropolitain et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	27-28-29 janv. 2026	Gatineau	Outaouais
3-4-5 fév. 2026	Brossard	Monterégie	10-11-12 fév. 2026	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent
17-18-19 fév. 2026	Montréal *ENGLISH*	Montréal métropolitain	14-15-16 avril 2026	Sept-Îles	Côte-Nord
24-25-26 mars 2026	Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean	21-22-23 avril 2026	Rimouski	Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie
31 mars / 1-2 avril 2026	Baie-Comeau	Côte-Nord			
			ORGANISER LA SOLIDARITÉ	LIEU	RÉGIONS VISÉES
			4-5 nov. 2025	Brossard	Estrie et Monterégie
			25-26 fév. 2026	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Cœur-du-Québec
			9-10 avril 2026	Montréal	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal métropolitain et Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
INITIATION AU SYNDICALISME	LIEU	RÉGIONS VISÉES			
15 oct. 2025	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Cœur-du-Québec			
17 oct. 2025	Montréal	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal métropolitain, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie et Monterégie			
ASSURANCES COLLECTIVES	LIEU	RÉGIONS VISÉES			
2-3 déc. 2025	Montréal	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal métropolitain, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie et Monterégie			
25-26 mars 2026	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Cœur-du-Québec			

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- Une convocation est envoyée à chaque syndicat des régions concernées, cinq semaines avant le début de la session.
- Les syndicats ont la responsabilité de transmettre les coordonnées des personnes qu'ils souhaitent inscrire dans les délais prescrits.
- Le nombre de participantes et de participants doit être suffisant pour que la session ait lieu. Deux semaines à l'avance, vous recevrez un courriel de confirmation ou d'annulation.
- Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre inscription, il est important de nous en aviser dès que possible.
- Veuillez apporter votre convention collective, un talon de paie récent, une confirmation de votre libération syndicale ainsi que la politique de remboursement des pourboires, s'il y a lieu. Vous devez également connaître le pourcentage de vos avantages sociaux.
- Agent-es de griefs + Négociation + Assurances collectives : la fédération rembourse 50% des réclamations de dépenses et salaires pour deux personnes par syndicat.
- Organiser la solidarité + Initiation au syndicalisme : la fédération rembourse 100% des réclamations de dépenses et salaires pour deux personnes par syndicat.



## POUR NOUS JOINDRE

1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5  
 laurence.brouillard@csn.qc.ca  
 514 598-2182

### PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL (PVH)

Cette session s'adresse aux responsables en santé et sécurité au travail et aux responsables de la condition féminine. Elle permet aux participantes et aux participants de maîtriser les notions de base au regard de la violence et du harcèlement au travail, de démystifier les différents concepts qui s'y rattachent et de développer des habiletés d'analyse, c'est-à-dire : voir, écouter et comprendre, afin d'identifier les phénomènes de violence et de harcèlement au travail. De plus, elle permet de se familiariser avec certains outils de prévention et de soutien aux membres et de prendre connaissance des divers recours sur le plan juridique pour ainsi être capable de planifier des stratégies de prévention, d'intervention et de suivi dans leur milieu de travail.

Cette session s'attarde aussi sur le contenu d'une politique de prévention du harcèlement au travail et permet de mieux comprendre l'importance d'une politique paritaire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action, la mise en oeuvre de l'enquête, l'analyse du dossier, la stratégie pour soutenir les plaignantes et les plaignants et la rédaction d'un rapport syndical. Un retour sur l'évolution de la jurisprudence sur des points majeurs concernant la violence et le harcèlement au travail permet de se conscientiser sur l'importance de la prévention.

### TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Cette session s'adresse aux travailleuses et aux travailleurs qui effectuent un travail manuel et qui sont responsables de la prévention dans leur syndicat, par exemple : entretien sanitaire, entrepôt, mécanique, métiers... On y apprend à reconnaître et à prévenir les troubles musculo-squelettiques chez la travailleuse ou chez le travailleur qui occupe un emploi manuel. On y voit les principales notions d'ergonomie. On y apprend à analyser un poste de travail.

### SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL (SPOT)

Cette session vise à ce que les participantes et les participants s'approprient certaines techniques d'écoute et acquièrent des habiletés relationnelles pour aider les membres des syndicats vivant des difficultés. Elle permet également à ce qu'ils développent leur expertise dans ce domaine et qu'ils identifient les facteurs de risque dans l'organisation du travail. Puis, on y propose une démarche syndicale de prévention face aux problèmes de santé mentale au travail.

### INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)

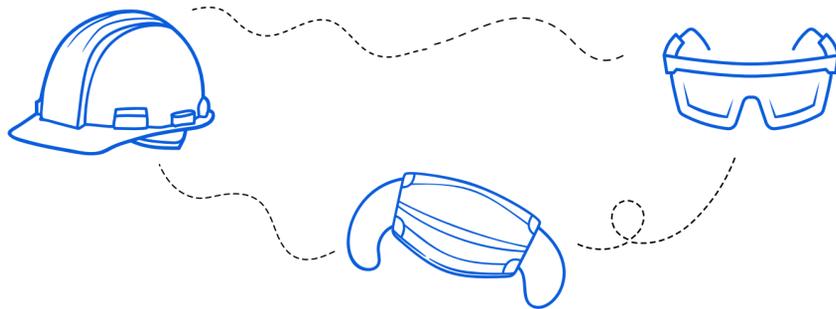
Cette session vise à faire comprendre le rôle et les responsabilités de la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail dans le syndicat. Les participantes et les participants prendront connaissance des lois existantes, de leur origine et de leur portée ainsi que des notions qu'elles véhiculent. Ils se familiarisent avec la notion de l'assignation temporaire à un travail et seront capables de prendre en charge les dossiers de réparation dans le syndicat. Finalement, ils apprendront à observer leur milieu de travail afin d'éliminer les dangers à la source, à constituer un dossier, puis à préparer les rencontres avec l'employeur.

Cette formation est dispensée par les conseils centraux et elle est préalable à la formation *Action syndicale en prévention* (ASP). Nous vous invitons à communiquer avec le conseil central de votre région afin de connaître les dates de formation ainsi que tous les détails nécessaires.

- Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec : 819 825-6137
- Bas-Saint-Laurent : 418 723-7811
- Cœur-du-Québec : 819 378-5419
- Côte-Nord : 418 589-2069
- Estrie : 819 563-6515
- Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine : 418 689-2294 (Chandler) 418 986-5880 (ÎDIM)
- Lanaudière : 450 759-0762
- Laurentides : 450 438-4196
- Montérégie : 450 466-7036
- Montréal métropolitain : 514 598-2021
- Outaouais : 819 643-1325
- Québec-Chaudière-Appalaches : 418 647-5810
- Saguenay-Lac-Saint-Jean : 418 549-8541

### ACTION SYNDICALE EN PRÉVENTION (ASP)

Cette session vise l'apprentissage d'une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et sécurité d'apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires. Les participantes et les participants approfondissent leurs connaissances des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions.



## DATES À SURVEILLER!

PVH	LIEU	RÉGIONS VISÉES	ASP	LIEU	RÉGIONS VISÉES
2-3-4 déc. 2025	Rimouski	Bas-Saint-Laurent	3-4-5 février 2026	Montréal	Montréal métropolitain
10-11-12 mars 2026	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Cœur-du-Québec	21-22-23 avril 2026	Montréal	Montréal métropolitain
			12-13-14 mai 2026	Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean
17-18-19 mars 2026	Montréal	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal métropolitain, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie et Montérégie	SPOT		
			9-10 sept. 2025	Sept-Îles	Côte-Nord
5-6-7 mai 2026	Sept-Îles	Côte-Nord	23-24 sept. 2025	Montréal	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal métropolitain, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie et Montérégie
TMS			31 mars et 1er avril 2026	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Cœur-du-Québec
23-24 février 2026	Montréal	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal métropolitain, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie et Montérégie	13-14 mai 2026	Rimouski	Bas-Saint-Laurent
6-7 mai 2026	Québec	Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Cœur-du-Québec			

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**SEUL LE SALAIRE** réellement perdu, excluant les avantages sociaux (primes, heures supplémentaires, pourboires et frais d'administration), est assumé par la subvention de la CNESST et remboursable à 100 % pour deux personnes par syndicat.

Une distance de plus de 500 kilomètres séparant le lieu de la session de celui de la résidence de la participante ou du participant permet de réclamer un maximum de deux journées supplémentaires, s'il y a réellement perte de salaire (absence du travail la veille et/ou le lendemain de la session). De plus, si la participante ou le participant travaille durant le quart de soir ou de nuit, le salaire de la journée précédente et suivante peut être remboursé. Il faut cependant l'indiquer clairement sur le formulaire. Toutes les autres dépenses sont aux frais du syndicat.

Aussi, pour les syndicats des régions éloignées, la fédération rembourse 100% du kilométrage.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour toutes les formations, veuillez apporter votre convention collective. Puis, pour la formation *Prévention de la violence et du harcèlement au travail*, veuillez également avoir avec vous la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel de votre employeur.

## POUR NOUS JOINDRE

1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5  
 laurence.brouillard@csn.qc.ca  
 514 598-2182

